



Conditions générales d'utilisation des services de L'association au Fil des Réseaux

SERVICE "SMS D'ALERTE TRAFIC"

Définition : Le service d'alerte et d'incident de trafic est disponible par SMS. Les abonnés reçoivent un SMS en cas d'incident sur leurs terminaux téléphoniques portables. Il repose sur la participation des abonnés au service qui doivent signaler par SMS au numéro de contact tout incident pouvant impacter le trafic qu'ils pourraient rencontrer pendant leurs voyages sur le réseau DIVIA. La bonne réception de l'alerte est signalée par l'envoi d'un message retour à l'abonné concerné. Le signalement d'un événement réseau non réel ainsi que la présence de contrôleurs sur le réseau DIVIA est un non respect des présentes CGU.

Tarifs et paiement : Le présent service est gratuit.

Heures de fonctionnement du service : Le service fonctionne de 7h à 20h du lundi au samedi en dehors des jours fériés (sauf services spéciaux sur aval de deux membres du bureau de l'association AFDR annoncé 48H avant par SMS). Dans de très rares cas, ou en cas d'incidents impliquant durablement le service, les abonnés peuvent recevoir un SMS en dehors des heures d'ouverture. Les types d'alertes sont définis par les opérateurs du service alerte trafic ex-tempo. L'association s'interdit d'envoyer des alertes entre 0h30 et 5h30 du matin. Le service peut être momentanément suspendu pour des raisons technique (maintenance liée à l'association, maintenance de l'opérateur...)

Le service trafic repose sur le bénévolat des membres du bureau et de l'association désignés et formés par le bureau d'AFDR; il sont désignés comme étant les opérateurs réseau AFDR, Au fil des Réseaux s'engage à mettre tout en oeuvre pour interrompre le moins souvent le service dans la limite des disponibilités des opérateurs réseau .

Inscription au service: Pour s'inscrire il faut envoyer un SMS au 06 95 45 10 45 (numéro contact) avec son nom et son prénom ou se mettre en relation avec l'association via le formulaire contact sur le site de l'association ().

Désinscription du service : Pour se désinscrire et stopper son abonnement, envoyer "STOP" au numéro contact ou e formulaire contact sur le site de l'association. Aucun motif n'est demandé. Pour améliorer la qualité une raison peut vous être demandée à la suite de votre désinscription.

Contrôle des membres du service : Les abonnés reçoivent un message au moins une fois par an pour vérifier leur numéro de téléphone. A défaut de réponse dans les 72h, les abonnés sont réputés ne plus vouloir recevoir d'alerte et seront classés dans la catégorie "N° impossible à vérifier".

Paramétrage du service : En l'absence de demandes spécifiques l'utilisateur du service sera placé sur la liste tout incident. Afin d'optimiser la qualité du service il peut être demandé à l'abonné d'indiquer quels types d'alerte il souhaite recevoir. L'abonné est placé dans une catégorie (liste d'abonnement de lignes spécifiques du réseau DIVIA) dans la limite de 8 lignes par numéro de téléphone . Il peut changer d'alerte quand il veut à sa demande au numéro contact.

Non respect des CGU: Tout non respect des CGU ici présentes entraînera jusqu'à la radiation définitive pourra être décidée par deux membres du service trafic.

Confidentialité des données : Tous les éléments permettant à l'utilisateur de s'identifier et d'utiliser le service alertes SMS sont personnels et confidentiels. L'utilisateur pourra exercer directement ses droits au regard des données stockées par l'association dans le cadre du service. Il le pourra grâce à l'envoi d'un SMS au numéro contact ou au mail contact de l'association (Loi n°2004-801 du 6 août 2004). Les opérateurs s'engagent à ne pas communiquer les informations personnelles données volontairement ou involontairement par les usagers sauf sur demande des autorités avec une demande légalement opposable.

Pour l'association
Les membres du bureau

Fait à DIJON,
Par les membres du Bureau
LE 24 juin 2016